



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE DEJEUNERS
CROISIERE POUR LES RETRAITES
VINCENNOIS PASSE AVEC LA SOCIETE
COMPAGNIE DES BATEAUX-MOUCHES**

**DÉCISION N° DM-22-123
EN DATE DU 06 AVRIL 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-510 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Cécile BRÉON, Conseillère municipale déléguée ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur Maximilien et au BOAMP le 6 janvier 2022 relatif à l'organisation de déjeuners croisière pour les retraités Vincennois ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société COMPAGNIE DES BATEAUX-MOUCHES jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société COMPAGNIE BATEAUX-MOUCHES, située au Port de la Conférence 75008 PARIS, le marché relatif à l'organisation de déjeuners croisière pour les retraités Vincennois.

Le marché est traité à prix unitaire pour un montant maximum de 36 000,00 € HT (45 000,00 € TTC).

Le marché s'exécutera dans la période du 9 au 19 mai 2022 hors mardi, vendredi, week-end et jours fériés, en accord avec le CCAS.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Conseillère municipale déléguée au suivi des
populations fragiles,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220406-lmc1H9549H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/04/2022
Date de Publication : 08/04/2022